

Vérificateur général

Contrairement au Contrôleur général, le Vérificateur général est un fonctionnaire du Parlement chargé de faire rapport sur les lacunes au niveau de la gestion des fonds publics et des questions connexes, tâche qui l'a amené à passer en revue une vaste gamme d'activités générales de gestion (voir plus loin les extraits de la Loi sur le vérificateur général).

Évaluation de la politique étrangère

La présente brochure comprend une section sur l'évaluation de la politique étrangère. On y décrit un mécanisme-clé de planification, d'allocation des ressources et d'évaluation, soit le système de programmation par pays, et on y fait état de quelques problèmes fondamentaux concernant l'évaluation de certains aspects de nos activités.

Service d'inspection du CIRE

Au nombre des étapes dans le processus visant à augmenter nos capacités d'évaluation et de vérification, mentionnons la décision du CIRE d'établir un Service d'inspection nouveau et renforcé, chargé de passer en revue les opérations des missions à l'étranger et de collaborer avec le groupe de vérification et d'évaluation du Ministère lors de l'examen des activités connexes de l'administration centrale. Le "document de base", reproduit dans la présente brochure, servira de guide au nouvel Inspecteur général.

Comité de vérification et d'évaluation

Un nouveau Comité de vérification et d'évaluation, présidé par le Sous-secrétaire d'État, a été mis sur pied afin de veiller à ce que les besoins du Ministère en vérification et en évaluation soient pleinement satisfaits. On trouvera plus loin un relevé des attributions du Comité.